N° 5 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place du Nouvel).
TOURCOING, rue Verte, 16

Siège Administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 68 | A TOURCOING : N° 1000
A LILLE : N° 69

Lire plus loin :

— Un drame au vitriol à Lille.
— Les funérailles des victimes du double assassinat de Croix.
— Une jeune fille et un enfant brûlés près à Fouquières-les-Lens et à Noeux-Wurendin.
— Un violent incendie à Douai.
— Un ouvrier grêleur écrasé à Dunkerque.
— Un noyé à Gravelines.
— Une cartouche de dynamite qui fait explosion à Fresnes.
— La capture d'une voiture de fraude à Armentières.

Théocratie et Liberté

Le samedi 29 décembre a été complétée la loi votée, un an et vingt jours auparavant, qui avait séparé les Eglises de l'Etat.

Les défenseurs de l'Eglise ont envoyé à la tribune du Sénat leurs meilleurs orateurs, les de Las Cases, les de Lamarzelle, les Ponthier de Chamaillard. Mais cela ne leur n'pas suffi ; M. de Carné et l'amiral de Cuverville ont lu chacun une longue déclaration ramassant les griefs des ultramontains.

On a même vu un protégé de Syveton, une lamentable épave du nationalisme, M. Deshayes, dit de Marcère, venir expliquer pourquoi il ne voterait pas la loi. Nous n'avons pu nous empêcher de nous écrier :

« C'est un bon point pour elle ! »

Que de noblesse, au singulier et au pluriel, parmi les signataires du fascium tu par M. le marquis de Carné ! On y retrouva une partie de l'armorial de France.

Ont signé : MM. le marquis de Carné, le vice-amiral de Cuverville, le vice-amiral de la Jaille, G. Bodinier, Meriet, G. de Lamarzelle, Le Cour de Grandmaison, Dominique Delahaye, le comte de Trévenoue, Balgan, le Provost de Launay, le général de Saint-Germain, Maillard, A. Olivier, Paul Le Roux, Draper de La Ville-Moysan, la comte de Goulaine, Ch. Riou, H. de Chamaillard, de Béjarry, Haugoumar des Portes, le comte de la Bourdonnaye, le comte de Pontbriand.

Voilà le dernier carré des lanciers de la théocratie, dont M. Bragar de la Ville-Moysan avait bien voulu nous exposer la pure doctrine.

C'est à croire que l'Eglise, comme s'est sa prétention, n'a pas varié, qu'elle en est resté au Concile de Trente, qu'elle ne s'est pas humanisée et veut tout ignorer de la société moderne.

D'après les décrets du saint Concile les constitutions des Papes en faveur des ecclésiastiques sont exécutées sans contrôle dans toute la chrétienté, par conséquent en France.

Les causes criminelles des évêques sont jugées par le Pape ou par ses commissaires.

Il est défendu aux évêques d'avoir égard aux mandements des juges séculiers ; ils sont autorisés, au contraire, à user de leur propre pouvoir pour punir comme ils l'entendent ceux dont les péchés ont été une cause de scandale public.

Ils ont le droit de forcer les fidèles à fournir un revenu aux curés de leurs paroisses respectives.

Il est permis aux monastères de s'établir où il leur plaît, sans autre autorisation que celle du Souverain-Pontife, et de posséder partout en toute liberté des biens et de les accroître autant qu'il leur convient.

Ainsi, du par le droit canon, la liberté des bons pères se dresse contre la liberté de nos pères de 89, l'indépendance de la Congrégation contre la liberté de l'ensemble des citoyens.

Nous savons ce que veulent dire les cléricaux, lorsqu'ils clament : liberté ! liberté ! Nous savons qu'ils veulent la liberté d'opprimer les autres et qu'ils en usent là où ils sont les maîtres.

Un ancien directeur politique du *Temps*, M. Schérer, a écrit : « On a toujours la politique de sa théologie. »

L'Etat, lui, n'a pas à avoir de théologie. Son rôle est de sauvegarder toutes les libertés et la liberté de chacun. La puissance rivale, l'Eglise, parlant au nom du Très-Haut, prétendant détenir la vérité révélée, disposant du bonheur ou du malheur éternel, ayant ainsi sur bien des fidèles une influence indéfinie a pour mission de détruire toute opinion contraire à ses desiderata, parce que cette opinion est une erreur, et quand elle a la puissance, on peut faire agir à son profit le bras séculier, elle va jusqu'à détruire, pour être plus certaine d'atteindre l'erreur, les personnes mêmes qui professent cette erreur.

Voilà comment le Pontife libéral qu'était Léon XIII jugeait la liberté des cultes :

« Liberté contraire à la vertu de religion, liberté qui repose sur le principe qu'il est loisible à chacun de professer telle religion qui lui plaît ou de n'en professer aucune ».

Le devoir, c'est d'embrasser « la religion vraie » celle qu'il faut suivre à l'exclusion des autres, « celle que Dieu a prescrite », et qu'il est facile de distinguer à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu le rendre reconnaissable. Aussi une telle liberté n'est plus la liberté mais une « dépravation de la liberté la servitude de l'âme dans l'abjection du péché ».

Nous avons donc raison de répondre comme nous l'avons fait aux adversaires de la loi sur la libre exercice du culte :

« La liberté, nous n'avons pas la même manière que vous de la concevoir, et nous prétendons que c'est nous qui avons la bonne manière, d'après nos principes et d'après notre passé. Vous, vous voyez les libertés que vous prônez et ne voyez pas celles que vous voulez prendre aux autres. Si vous interrogez votre histoire, vous constaterez qu'elle est pleine de vos tentatives contre les libertés publiques et l'existence même de l'Etat républicain.

« Nous voulons Dieu ! » a-t-on crié. J'ai bien peur que ce ne soit pas pour lui, mais contre nous qui n'empêchons pas d'aller à lui. Et nous en sommes à ce point que le cardinal Merry del Val, dans certaines de ses communications, paraît confondre sa cause avec celle même de la divinité.

Mais on ne défend pas nécessairement la cause de Jésus parce que l'on défend la cause des Jésuites. »

Maxime LECOMTE,
Sénateur du Nord.

La Politique

Nous ne pouvons pas nous désintéresser des élections allemandes, qui ont une importance particulière cette année, car de leur résultat peut dépendre plus ou moins de sécurité pour l'Europe.

On sait dans quelles conditions s'est produite la dissolution du Reichstag, qui, à une faible majorité, s'était refusé à accorder les crédits réclamés pour faire face aux dépenses engagées dans la guerre des Herreros.

On ne sait pas comment le chancelier aurait pu adopter une autre solution que celle d'une dissolution, rendant la parole au pays, et permettant à ce dernier de dire s'il approuve ou s'il blâme la politique africaine du pouvoir.

Mais supposons des élections. Assistes-t-on vraiment à une autre dissolution serait prononcée. C'est possible, mais le jeu est dangereux et soumis, au dernier moment, au bâton à s'y risquer.

Voici donc l'Empereur et ses ministres en face d'un Parlement décidé à ne pas reculer ! Que se passera-t-il ? Et ne faut-il pas craindre de voir le souverain chercher un remède aux difficultés intérieures dans une diversion extérieure, détournant les esprits de l'objet du litige et faisant disparaître l'opposition des partis devant l'intérêt national ?

Ce n'est qu'une supposition, j'en conviens, mais elle n'a rien de valeur.

Dans tous les cas, M. de Bülow vient de commencer la campagne par une maladresse, en cherchant à grouper les adversaires de sa politique contre le danger socialiste.

Or, s'il est exact que les partis allemands d'opposition bourgeoise soient les ennemis nés des socialistes, avec lesquels, cependant, ils se sont alliés pour résister aux demandes du chancelier, il est improbable qu'ils soient disposés à oublier leurs griefs présents à la seule évocation d'un péril fort lointain encore.

Ces partis n'admettent pas l'autoritarisme gouvernemental ; ils ne s'accommodent pas du régime de volonté personnelle qui tend à prendre la place du pouvoir constitutionnel, et rien ne permet de supposer qu'ils oublieront leurs tendances libérales à l'heure du vote.

M. de Bülow échouera donc probablement dans sa tentative de concentration contre le socialisme, et il aura le regret d'avoir prêté lui-même au prochain scrutin le caractère d'une victoire révolutionnaire.

Henry JABOT.

ÉCHOS

Rajeunissement.

On a toujours l'habitude de dire que les Académies sont de vieilles dames rétrogrades. Au contraire, elles sont tout à fait dans le mouvement.

Savez-vous le sujet que vient de proposer l'Académie des sciences pour le prix Gay ?

« Etudes géographiques sur le Maroc... »

Si ce n'est pas d'actualité !...

Mais ce n'est rien... Il y a le prix Gaudan (100,000 francs). Il sera décerné tout simplement à celui qui aura trouvé le moyen de communiquer avec un autre astre que la planète Mars...

Pourquoi pas la planète Mars ? M. Camille Flammarion nous l'explique : parce que la donatrice a estimé qu'étant donnés les signaux remarqués la chose allait se faire d'un moment à l'autre.

Tout vient à point à qui sait attendre.

Mais l'Académie ajoute gravement : Ce prix sera décerné en 1910, s'il y a lieu.

En bonne.

On ne louffette pas assez le « Journal Officiel ». C'est une source de gaieté inconnue.

Dans un numéro assez récent, on lisait (page 6127), au titre des pensions civiles :

« Bourré (Marie-Louise), veuve Duffaud, « Le « mari célibataire », décédé en activité. Seize ans et vingt-trois jours de service. Pension avec jouissance du 6 mars 1906. 80 francs ».

Il y a donc des hommes mariés célibataires ! C'est le « Journal Officiel » qui le dit.

AUTOUR DU RACHAT

Le premier mensonge

« Documentation incomplète, où erronée, ou mensongère, ou interprétation fausse de faits réels. »

Telles sont les caractéristiques — signalées par M. Edgard Milhaud, professeur d'Economie politique à l'Université de Genève — de toute l'argumentation produite chez nous depuis vingt ans par les adversaires du rachat des chemins de fer et de leur exploitation par l'Etat.

Rien n'est plus vrai que cette appréciation de l'écrivain genevois.

Erreurs ou mensonges, arguments spéciaux ou tendancieux, citations tronquées, faits trouqués, chiffres truqués, négations de l'évidence, créations de périls chimériques et de fantômes absurdes, inventions, dissimulations ou exagérations également perfides, rien n'a été épargné, depuis Léon Say, le domestique de la haute banque, jusqu'à M. Beauregard, le serviteur dévoué des grandes Compagnies, quand il s'est agi de tuer l'idée de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

Et, comme toujours, les mensonges ont fait leur chemin, les calomnies ont semé des germes dans tous les cerveaux. Après M. Rouvier, se faisant à la tribune de la Chambre, en janvier 1904, l'écho de la campagne falsificatrice menée contre les résultats obtenus par les réseaux d'Etat étrangers, en peut constater chaque jour dans l'esprit du public, les traces indélébiles laissées par la répétition infatigable et méthodique des mêmes calembredaines.

De braves gens à qui l'on ne soupçonnait jamais pareilles préoccupations, qui sont même exempts de toutes tendances réactionnaires, se croient obligés, à propos de bottes, de vous exprimer l'effroi qu'ils éprouvent à la seule idée que l'Etat pourrait racheter le réseau de l'Ouest. On devine que pour eux cette opération ne peut être que désastreuse à tous les points de vue.

C'est en courant de feuissetés qu'il est du devoir du publiciste consciencieux et documenté de remonter et de faire remonter au public. Point n'est besoin pour cela d'être impatient de voir racheter immédiatement les réseaux français ni même d'être partisan systématique de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat : il suffit d'apporter à l'étude d'un problème économique de si grande envergure le souci de la vérité. Entre M. Bonnet et M. Pilchon il y a de la marge, et l'on peut, même sans se rapprocher du premier, voir et signaler ce qu'il y a de tendancieux, d'exagéré, d'erroné parfois dans l'argumentation du second contre le rachat.

C'est ce que nous voulons faire au courant de la plume, au nom du simple bon sens et de la plus élémentaire loyauté.

Les écrivains louches qui fabriquent, dans les antichambres ou dans les cabinets de toilette des secrétaires des Compagnies, toute la littérature anti-rachatiste ont eu soin de ne pas oublier la foule des profanes ignorants de tout ce qui touche à l'économie politique, aux finances publiques ou au régime des chemins de fer. Pour ceux-là, ils ont créé de petits aphorismes de poche, faciles à utiliser même en voyage, par exemple :

« L'exploitation des chemins de fer par l'Etat, c'est du socialisme... » et « le rachet des chemins de fer, c'est le prélude de la spoliation des banques, des assurances, des mines et de toutes les grandes industries. »

Le premier écervelé venu débite cela d'un ton tranchant et péremptoire, sans entrer dans les détails, et devant ce socialisme accompagné de spoliation il n'est pas un bon bourgeois qui ne tremble.

Or, ce ne sont pas des arguments : c'est de l'enfantillage.

Socialisme, l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, corollaire presque obligé du rachat prévu dans les conventions impériales de 1857 ?

Socialisme, le régime des chemins de fer adopté depuis longtemps par la Belgique monarchiste, par l'Allemagne impérialiste et, pas plus tard qu'hier, par l'Italie monarchiste ?

Socialisme, le régime d'exploitation des voies ferrées solennellement approuvé par le referendum du peuple helvétique et dont la réalisation a été suivie à brève échéance de la défaite du parti socialiste suisse ?

Indigne plaisanterie, en vérité !

Et pourquoi pas socialisme aussi l'exploitation par les différents Etats, de la poste et du télégraphe ? Pourquoi pas socialisme, national, départemental ou communal, la construction et l'entretien des routes par l'Etat, les départements et les communes ?

Et le rachat des chemins de fer prélude de la spoliation générale ?

Peut-on, en plein vingtième siècle, débiter aussi colossale énorie !

Où voit-on que l'empire allemand se soit cru obligé, parce qu'il exploite ses chemins de fer, de les dès pas de spolier, mais seulement de racheter les mines, les banques et les assurances ? Est-il devenu spoliateur parce qu'après nous avoir devancés d'un quart de siècle, peut-être de cinquante ans, dans l'exploitation des chemins de fer, il s'est encore permis de mettre sur pied depuis près de 20 ans des assurances contre la maladie et contre la vieillesse dont les projets, chez nous, font encore le navette entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon ?

Est-on sur le point en Belgique de spolier, ou simplement de racheter les mines Cockerill, la Vieille-Montagne, les charbonnages et les verreries ? N'est-ce pas, au contraire, pour leur assurer un magnifique essor de prospérité dans l'indépendance que nos voisins ont créé leur réseau d'Etat, si merveilleusement adapté aux besoins industriels de leur petit pays ?

En Suisse, où l'on sait si bien ce que l'on veut, où le peuple, suprême maître de ses destinées et des actes les plus infimes de sa vie sociale, n'a pas de pensées de derrière la tête ; en Suisse, où le parti radical, au pouvoir depuis un demi-siècle et toujours soutenu par le peuple, ne craint pas d'annoncer très haut les projets dont il veut demander la réalisation à la consultation populaire, a-t-il été jamais question jusqu'ici de spolier ou de racheter une industrie privée quelconque ?

Quel est donc ce fantôme de socialisme spoliateur qu'on fait apparaître en France chaque fois que des esprits droits, indépendants et soucieux d'assurer à leur pays un développement économique comparable à celui de ses rivaux, agitent sérieusement la question de mettre entre les mains de l'Etat le merveilleux instrument de progrès constitué par l'exploitation libre de ses réseaux ferrés ? Dui, quel est ce fantôme ?

Ce fantôme, c'est le premier, c'est le grand mensonge combiné et propagé par les pontifes de l'Economie politique ploutocratique pour emprisonner les idées d'une bourgeoisie dont elle connaît bien l'esprit rétrograde l'ignorance et la crédulité.

C'est pourquoi, sans bonne et sans hésitation, il faut d'abord se colleter avec ce fantôme quand on entreprend l'étude du rachat et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat.

Enquête, mais ensuite seulement, on peut démentir les histoires fausses, rétablir les faits supprimés, redresser les chiffres estropiés et décrasser la.... saleté de certaine argumente avec la rude brosse de chiendent de la vérité.

Paul DESCHATRIX.

LA SÉPARATION

La cultuelle du Culey et le Vatican

Rome, 4 janvier.

Le jugement de Tribucal de Bar-le-Duc est l'émotion cultuelle du Culey a attiré l'attention du Vatican. Ce jugement, à son avis, confirme les craintes que le pape a eues d'accepter la fondation civile pour régler les fictions d'autre catégorie. Malgré tout, les tribunaux sanctionnent le schisme, cela est le meilleure preuve que le pape devait imposer la loi de 1905.

Le Vatican a donné des instructions au clergé français de rester dans les églises jusqu'à la violation de la libre exercice de culte.

La publication des documents de la nonciature

Rome, 4 janvier.

Le Vatican est informé que le gouvernement veut publier une partie des documents saisis à la nonciature concernant divers personnages. Le Vatican décline toute responsabilité, laissant ensuite personnages toute liberté de pourvoir au mieux de leurs intérêts et fait observer qu'aucun inventaire des documents saisis n'a été opéré.

Reprise des contraventions

Avignon, 4 janvier.

Les agents du gouvernement doivent se présenter de nouveau dimanche dans les églises pour procéder aux contraventions à la nouvelle loi sur le culte. Le clergé a décidé dans toutes les paroisses de présenter aux agents une association de trois personnes laïques constituée avec approbation de clergé pour assurer l'exercice du culte conformément à la loi de 1901 qui n'oblige pas à la déclaration et n'a pas été comprise dans l'interdiction du Vatican. Si cette procédure n'est pas contestée par le gouvernement, elle se généralisera.

La « cultuelle » de Quand

M. Dizier, évêque d'Amiens, a adressé la lettre suivante au curé de la commune de Quand, qui vient de se former une association cultuelle malgré l'opposition de curé :

Amiens, le 2 janvier 1907.

Mes cher curé,

Les journaux confirment officiellement ce matin la constitution à Quand d'une association cultuelle. J'avais espéré que mon diocèse ne connaîtrait aucune défection, et je sais que vous avez fait tous vos efforts pour prévenir le malheur que nous eyons lieu pour à déplorer. Cette désobéissance aux décisions du souverain pontife et de l'autorité diocésaine m'impose le pénible devoir de vous retirer immédiatement de la paroisse de Quand ; vous y assurerez vos fonctions pastorales dimanche prochain.

Vous voudrez bien donner à vos paroissiens pastorale de cette lettre.

La « diocèse » de l'évêque de Tarentaise

Une polémique est engagée au sujet de la tentative de constitution d'association « diocésaine » par M. Lacroix, évêque de Tarentaise. Cette association, dont il a pris la présidence à Moutiers, aurait destinée à assurer le logement et l'entretien du clergé ainsi que l'assistance aux prêtres âgés. Le Vatican est-il en cette association ?

Deux lettres demandées à M. Merry del Val l'avis de Saint-Siège sur ce point sont restées sans réponse.

Prêtres en simple police à Gravelines

Les prêtres de Gravelines à qui des procès-verbaux avaient été dressés pour infractions à la loi sur les réunions publiques, ont comparu hier devant le Tribunal de simple police.

Le nouveau doyen a donné sur un ton arrogant et prétentieux, lecture d'une protestation conçue dans des termes très violents.

M. Herold a ensuite plaidé et soutenu la nullité des convocations du Conseil d'Etat en vertu du non-respect des instructions ministérielles en matière.

L'affaire a été mise en délibéré.

Une Rencontre tragique

LE DUEL DE VIROFLAY

TOUJOURS LE MYSTÈRE

Détails intéressants sur la Rencontre. — C'étaient deux Officiers. — Un des Adversaires demeure inconnu. — « Cherchez la Femme ». — Opinions diverses en matière de Duel. — L'état du blessé est satisfaisant. — L'Enquête à Versailles

Nous disions hier comment le bruit avait couru dans Paris qu'un duel aussi mystérieux que sensationnel avait eu lieu mercredi dans l'après-midi à Viroflay. Les adversaires étaient, d'après les uns, deux officiers, d'après d'autres, un officier et un rédacteur de l'*Aurore*. Celui-ci, ajoutait-on, avait été provoqué par un lieutenant en garnison à Cambrai à qui il avait reproché avec violence sa conduite lors des inventaires.

La première version était la bonne. Il s'agissait bien de deux officiers. Mais les détails et les circonstances de la rencontre qui été enveloppées d'un tel mystère, que hier soir encore, M. Lépine, préfet de police, qui avait été avisé des bruits qui couraient, en demandait la confirmation au préfet de Seine-et-Oise et que ce dernier lui répondait par téléphone qu'il ne rencontre était vraie, mais qu'il n'en savait pas davantage.

L'un des adversaires était le lieutenant Georges-Benjamin Spitzer, fils de négrier, en garnison à Vouziers (Ardennes) ; l'autre, le lieutenant A..., son ami intime, jusqu'au moment de différend.

Les témoins étaient quatre officiers qui, bien qu'un habita bourgeois, étaient parfaitement reconnaissables à leur allure militaire. Ils se sont obstinément refusés à faire connaître à qui que ce soit leurs noms et leurs qualités.

Un seul médecin assistait à la rencontre. C'est, dit-on, un ancien interne des hôpitaux, demeurant à Neuilly, et qui avait accompagné, en automobile, adversaires et témoins.

Le combat

Le garde champêtre de Viroflay avait été requis pour écarter les curieux.

Dans des conditions, on comprendra qu'il est impossible de donner des détails précis sur la façon dont s'est passé le duel. Tout ce que l'on put savoir, c'est que les deux adversaires, munis de revolvers d'ordonnance, achetés la moitié même, avaient le droit de tirer à volonté à trente pas.

Le lieutenant Spitzer, un colosse, tira le premier et en prit bonheur a. Son adversaire en fut pas atteint.

Le lieutenant A..., qui avait conservé tout son sang-froid, vise avec précision et M. Spitzer tombe, atteint d'une balle au côté droit de ventre.

La blessure

Une hémorragie très forte se produisit instantanément, tandis que le blessé perdait connaissance. Son témoins le transportèrent du restaurant de la Chemière où on l'étendit sur un matelas placé sur un billard. Le médecin fit sitôt un premier pansement sommaire. Quant au lieutenant A..., et ses témoins, ils étaient partis aussitôt sans s'inquiéter du blessé. Plusieurs heures se passèrent ainsi, heures d'angoisse pour les personnes présentes.

M. Spitzer ne reprenait pas connaissance, et le médecin qui l'assistait croyait à tout moment qu'il allait expirer.

L'un des témoins du lieutenant téléphona lui-même à l'ambulance des infirmiers de la rue de Châteaudun, place de la Trinité, a fin venir en toute hâte chercher un blessé à Viroflay.

L'ambulance automobile arrive à deux heures et restaurant de la Chemière.

Le lieutenant Spitzer rouvrit les yeux au moment où on le transporte du billard sur la civière.

Affaire de cœur, affaire d'honneur

A ce moment il prononça quelques mots de nature à jeter pour une quelque lumière sur les causes du duel.

— Pauvre chérie, pauvre chérie, murmura-t-il, quel malheur viens-tu de causer !

A la maison Veipous

Après un pénible trajet, le blessé arrivait à neuf heures et demie à la maison de santé que dirige M. le docteur Charles Bonnet, 7, rue de la Chaise.

L'installation de cette maison de santé, telles selon les dernières progrès, permit à M. le professeur Duval d'intervenir immédiatement par l'opération de la laparotomie.

Le foie, l'estomac étaient intéressés, mais malgré toutes les efforts de l'éminent chirurgien, le projectile ne put être retrouvé.

Le blessé, qui avait repris quelques forces, n'avait cessé de montrer le plus grand courage et avait subi le chloroformisation sans le moindre hésitation.

Il était entouré de tous les membres de sa famille, à l'exception de son père, actuellement, comme on le verra plus loin, à Saint-Pétersbourg.

Chez l'armurier Chobert

Contrairement à ce qui a été dit, ce n'était ni M. Spitzer ni son adversaire qui avaient acheté mercredi matin, à huit heures, chez M. Chobert, l'armurier de la rue Lafayette, les revolvers qui ont servi au duel.

On a déclaré chez M. Chobert que d'ailleurs, selon l'usage, les témoins qui avaient fait cette acquisition.

— Il est démontré, dit le représentant de M. Chobert, deux revolvers d'ordonnance du modèle 1892, calibre de 8 millimètres, et vingt-cinq cartouches.

« Ils insistaient pour que les cartouches fussent dans une boîte métallique. N'ayant pas de boîte métallique, M. Chobert prêta enfin à ses clients une boîte de cartouches qui avait servi à lui-même des échantillons, il y a...

« M. Chobert ne pouvait pas supposer qu'il s'agissait d'un duel et que des adversaires fussent résolus à se servir de pareilles armes et de tant de munitions. »

Les deux revolvers ont coûté 45 francs chacun et ont été, ainsi que les cartouches, payés comptant.

Chez la tante du blessé

Un de nos confrères s'est rendu 23, avenue Trudaine, chez Mme Spitzer, la tante du blessé. Mme Spitzer est veuve depuis un an ; elle exerce actuellement un poste à la banque Rothschild. Son fils est élevé à l'Ecole polytechnique et n'est le chef aîné que successif, à ce titre, le lieutenant Spitzer partit pour rejoindre son témoins.

— Il était très calme, a déclaré un des amis de Rothschild, et jamais je n'oublie pas contre qu'il allait se battre deux heures plus tard...

A détourné, il avait même été d'une gaîté exceptionnelle. Cependant on le sait gravement atteint et personne ne pensait son départ à Paris...

— Il était dans en permission ?

— Il était venu passer les fêtes de fin de l'an et était arrivé de sa garnison le 23 décembre, ne sortit.

Il était descendu dîner du soir des environs de Versailles Philippe de Rosée en sont toujours d'ailleurs accompagnés en mère et en sœur.

— Quel est ce « sœur ? »

— Ce doit être sûr : C'est une jeune fille charmante et fort jolie. Cet dame est quitte la Rosée, il y a deux mois.

M. Spitzer père est banquier, en agent de change, à Saint-Pétersbourg. Depuis quelques années, mais il a longtemps vécu à Paris, où il s'est marié et où son fils est né en 1878.

Ce sont d'excellents Français, et c'est surtout par patriotisme que par vocation militaire que Georges a pris du service.

— Croyez-vous que la dû d'aller prêter serment pour éviter une discussion politique de la ligue ?

— Non, Georges ne s'occupait pas de politique, et, s'il était très religieux, le fait d'aller entendre ne livrer à des controverses.

— Quel a été alors, selon vous, le mobile du duel ?

— Impossible de le savoir.

Quant à Mme Spitzer mère, qui porte le grand deuil et qui sortit, à neuf heures du soir, accablée de douleur, de la maison de santé de la rue de la Chaise, elle se trouvait dans un malaise absolu.

L'opinion de MM. de Lalorie et Fery d'Esclands

Il était intéressant de connaître, en outre, l'opinion de deux maîtres, MM. Brunon de Lalorie et Fery d'Esclands.

— Le duel est commodément simulant, dit le premier, est contraste dans nos mœurs. Les conditions de ce genre de duel sont relatives au combat des balles à changer à la Sissonne, et commandement à la direction de combat, les armes, se changement de salles et, je considère le duel d'hier comme un duel tout à fait exceptionnel.

Quant à M. Fery d'Esclands, il préfère dans son code du duel le duel au pistolet et vivé.

L'état du blessé

Paris, 6 janvier.

Le lieutenant Spitzer a été opéré d'urgence hier soir par le docteur Duval, à la maison de santé Vérollamaison. Les opérations ont duré deux heures et ont été très sérieuses. Le projectile n'a pas pu être retrouvé. Le blessé a supporté cette opération avec un courage et un calme admirables.

Il est demandé la grande faiblesse du lieutenant, qu'il a pu lui donner peu très peu de chloroforme, et bien que l'anesthésie a été parfaite complète, le patient n'a pas bronché. La balle, d'un très fort calibre, paraît avoir été tirée à un revolver d'ordonnance, a pénétré dans l'abdomen à la hauteur du foie. Heureusement cet estomac, elle a contourné la grande hépatique, puis elle a traversé l'épiploon.

Le lieutenant a prétendu que, dès le début, vous avez tout volontiers qu'il ait été atteint par quelque autre arme. C'est ce qui explique la hardiesse de l'hémorragie.

La docteur a fait le même de l'opérer, mais il n'a pu retrouver la balle. Les praticiens ont que le projectile n'est loin dans le tronc, et qu'il s'incrusta par les voies du rectum. En tout cas, cela n'a aucune importance et ne peut pas faire craindre de complications. La nuit a été assez bonne, et le blessé a pu prendre du bouillon et du lait. Le docteur Duval a pu constater que, sur 39°5 de température, il n'y a pas de fièvre. Le blessé a pris